

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Villejuif, le 2 octobre 2026

Rémunérations 2027 bloquées dans la Propreté : l'État doit revenir sur la baisse des allègements de charges !

Depuis plusieurs décennies, du fait d'un dialogue social mature, responsable et continu, les partenaires sociaux de la Propreté, dont la Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP), signent annuellement des accords de revalorisation des minima de la branche professionnelle. Malheureusement, et de manière inédite, les négociations sur les rémunérations 2027 sont bloquées.

En effet, depuis juin 2026 et dans un cadre contraint de réduction de la dépense publique, l'État a acté une baisse substantielle des allègements généraux (AG) en gelant le SMIC au niveau de janvier 2026 dans la formule de calcul. Le Gouvernement vient d'annoncer dans le PLFSS 2027, outre la reconduction de ce gel, l'intégration de la participation et de l'intéressement dans l'assiette de calcul, c'est d'autant plus incompréhensible que cette mesure sanctionne les entreprises vertueuses qui ont mis en place ces dispositifs d'appui au pouvoir d'achat de leurs salariés.

Ces décisions, prises sans concertation avec les organisations professionnelles les plus concernées, freinent considérablement les possibilités de revaloriser les rémunérations dans les entreprises des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, dont la Propreté. Leur modèle économique s'appuie pourtant depuis une trentaine d'années sur cette politique active d'allègements de charges, soutien ferme à la compétitivité et à l'emploi. L'État réduit ainsi encore les AG, soit des économies de près de 10 milliards d'euros sur le dos des entreprises, l'équivalent en 2027 d'une ponction significative de 12,5% du montant total des allègements généraux.

Les entreprises du secteur (*dont le taux moyen de résultat net est inférieur à 3%*) sont fortement éprouvées depuis ces dernières années. Leurs coûts croissants (notamment 17% de RMH en quatre ans) ne sont répercutés qu'en partie dans leurs prix, et elles subissent en sus des retards croissants de paiement de leurs clients. Il en résulte une tension sur leur trésorerie, voire des liquidations judiciaires, le taux de défaillance dans le secteur ayant doublé en trois ans.

La volonté du Gouvernement de poursuivre une baisse drastique des allègements généraux en 2027 a empêché la FEP de présenter en négociation paritaire une proposition acceptable pour les organisations syndicales : la faute à la baisse des allègements généraux, décidée par l'État, qui double le coût réel de toute hausse de salaire.

François Leroux, président de la FEP : « *La FEP tient à exprimer son profond regret de ne pas avoir été en mesure, principalement à cause de ces décisions unilatérales de l'État, de conclure un accord sur les rémunérations 2027. Bien évidemment, nous ferons tout pour conserver le lien avec nos organisations syndicales selon l'agenda social 2026 signé avec elles (temps partiel notamment). Nous espérons retrouver les voies et moyens pour renouer le dialogue sur les enjeux liés à l'organisation et aux conditions de travail, à l'emploi et aux rémunérations dans un contexte de situation macro-économique et sociale du pays particulièrement inquiétant. Notre secteur doit faire face à des transitions en matière démographique, numérique, écologique, cobotique et d'IA. Pour y répondre, il faut que l'État cesse d'augmenter ainsi le coût du travail sans mesurer l'impact catastrophique sur les entreprises et leurs salariés ! Nous demandons que l'État revienne sur ces mesures présentées dans le PLFSS concernant les allègements de charges.* »

Contact presse : Loys GUYONNET – 06 12 89 43 41 / relationspubliques@gie-monde-proprete.com

Le secteur de la propreté et de l'hygiène rassemble plus de 15 000 entreprises d'au moins un salarié et plus de 600 000 emplois pour un chiffre d'affaires de plus de 22 milliards d'euros. La Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP), est la principale organisation patronale représentative et regroupant des TPE, PME et grandes entreprises employant 70% des effectifs de la branche.

FEP : 34 boulevard Maxime Gorki – 94808 Villejuif cedex

www.federation-proprete.com

Association déclarée le 19 juillet 1966 sous le n°66 10 67 – Membre de la Fédération Européenne du Nettoyage Industriel (EFCI)